

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

558^e séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 4 février 2019, à 19 h, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse,
M. Yves Vinette, conseiller,
M. Francis Perron, conseiller,
Mme Germaine Leboeuf, conseillère,
Mme Elizabeth Faucher, conseillère,
M. Gérald Bilodeau, conseiller.

Est absente : Mme Nancy Benoît, conseillère.

Les membres du conseil présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Monsieur Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOMENT DE RÉFLEXION

2019.02.044

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture de la séance (ordre du jour, procès-verbal, suivi)

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019
4. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019

B. Gestion financière (rapport budgétaire, virements de crédits, paiement de comptes)

1. Liste des comptes à payer
2. Encaissements pour le mois de janvier 2019
3. Approbation des écritures de journal général de décembre 2018

Période de questions du public (15 minutes)

C. Administration générale

1. Dépôts de documents
 - 1.1. Consommation électrique
 - 1.2. Consommation d'eau
 - 1.3. Rôle de perception

2. Correspondance
 - 2.1. Centre d'action bénévole – Demande pour projet de réfrigérateur communautaire
 - 2.2. Cyclo-Défi Enbridge contre le cancer – Demande de passage
 - 2.3. UPA Mauricie – Demande de partenariat pour le parrainage d'un finaliste au Gala Gens de Terre & Saveurs
3. Congrès ADMQ – Autorisation de la dépense
4. Chemin de l'Île-du-Sable Est – Demande de municipalisation du chemin

D. Contrat et appels d'offres

1. Mandat d'ingénierie de structure, de mécanique et d'électricité pour le garage municipal – Mandat au directeur général
2. Restructuration et maintien des infrastructures de protection incendie – Acceptation de l'offre de demande de municipalisation du chemin service

E. Avis de motion

F. Adoption de règlement

1. Projet de règlement numéro 2019-395 modifiant le règlement de zonage – Adoption du second projet de règlement
2. Règlements d'emprunts 2013-332 et 2018-387 – Résolution de concordance
3. Règlements d'emprunts 2013-332 et 2018-387 – Résolution d'adjudication

G. Sécurité publique

1. Démissions

H. Travaux publics

1. Plan d'intervention aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial et chaussée
Modification au plan d'intervention – Adoption

I. Hygiène du milieu

J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, aréna, parc et loisirs)

1. Maison des jeunes – Acceptation du projet pilote
2. Demande de subvention Fonds étudiant II – Autorisation à la technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire
3. Course Richard Tessier – Autorisation
4. Course Richard Tessier – Chronométrage – Octroi du contrat
5. Fête Nationale – Artiste- Acceptation de la soumission
6. Soirées musicales – Acceptation des soumissions

L. Divers

- 1.
- 2.
- 3.

Période de questions du public (15 minutes)

M. Rapport des comités

N. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

2019.02.045

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2019 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

Aucune.

GESTION FINANCIÈRE (RAPPORT BUDGÉTAIRE, VIREMENTS DE CRÉDITS, PAIEMENT DE COMPTES)

2019.02.046

Liste des comptes à payer

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 408 420,02 \$.

Liste des comptes payés	284 435,29 \$;
Liste des comptes à payer	70 026,65 \$;
Liste des salaires (4 semaines)	53 958,08 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

ENCAISSEMENTS DU MOIS DE JANVIER 2019

Les encaissements du mois de janvier 2019 sont de 97 378,29 \$.

2019.02.047

APPROBATION DES ÉCRITURES DE JOURNAL GÉNÉRAL DE DECEMBRE 2018

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les écritures de journal général du mois de décembre 2018.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (15 minutes)

- Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique;
- Questions et réponses de la période de questions du public dans le procès-verbal de la séance du conseil;
- Garage municipal;

- Virée Île-du-Grand;
- Poste de directeur général adjoint.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔTS DE DOCUMENTS

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel.

CONSOMMATION D'EAU

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation d'eau.

RÔLE DE PERCEPTION

Le directeur général dépose le rôle de perception pour 2019.

CORRESPONDANCE

2019.02.048

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE – DEMANDE POUR PROJET DE RÉFRIGÉRATEUR COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole des Riverains souhaite mettre en place un service de réfrigérateur communautaire libre-service dans l'entrée principale du Centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévoles des Riverains sera responsable de la gestion et du suivi du projet;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le projet de réfrigérateur communautaire tel que déposé et de procéder à l'installation d'une prise de courant à l'emplacement choisi pour l'installation du réfrigérateur.

Adoptée.

2019.02.049

CYCLO-DÉFI ENBRIDGE CONTRE LE CANCER – DEMANDE DE PASSAGE

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le passage du Cyclo-Défi Enbridge sur le territoire de la municipalité, le 7 juillet 2019.

Adoptée.

2019.02.050

UPA MAURICIE – DEMANDE DE PARTENARIAT POUR LE PARRAINAGE D'UN FINALISTE AU GALA GENS DE TERRE & SAVEURS

CONSIDÉRANT QUE le « Gala Gens de Terre et Saveurs de la Mauricie » propose à la Municipalité un partenariat afin de parrainer un finaliste de la municipalité lors de leur gala;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de parrainer le finaliste de la municipalité au « Gala Gens de Terre et Saveurs de la Mauricie », soit le Fief d'Orvilliers et d'autoriser une dépense de 275 \$.

Adoptée.

2019.02.051

CONGRÈS ADMQ – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que les membres du personnel de la municipalité reçoivent de la formation et soient au courant des derniers développements dans le monde municipal;

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel des membres de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) est un moment privilégié pour l'échange et la formation du directeur général;

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à assister au congrès de l'ADMQ qui aura lieu du 12 au 14 juin 2019, en la ville de Québec, au coût de 539 \$, plus taxes et d'autoriser les frais inhérents liés à cette activité conformément aux dispositions du *Règlement concernant les frais de représentation et de déplacement des élus municipaux et des employés* en vigueur à la municipalité.

Adoptée.

2019.02.052

CHEMIN DE L'ÎLE-DU-SABLE EST – DEMANDE DE MUNICIPALISATION DU CHEMIN

CONSIDÉRANT QU'une demande de municipalisation de la portion du chemin de l'Île-du-Sable Est par la majorité des propriétaires des adresses civique portant les numéros 151 à 230;

CONSIDÉRANT QUE le conseil s'était opposé en raison de la non-disponibilité d'un terrain afin d'aménager une virée à l'extrémité du chemin et que cette condition est maintenant remplie;

CONSIDÉRANT QUE les résidents sont prêts à assumer les frais inhérents à la municipalisation;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le directeur général à dresser la liste des conditions afin de réaliser le projet et de négocier avec les résidents la mise en place de ces conditions et d'en faire rapport au conseil.

Adoptée.

CONTRAT ET APPELS D'OFFRES

2019.02.053

MANDAT D'INGÉNIERIE DE STRUCTURE, DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ POUR LE GARAGE MUNICIPAL – MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE l'architecte au dossier du garage municipal a approché deux firmes d'ingénieur pour la structure, la mécanique et l'électricité du projet;

CONSIDÉRANT QUE les deux firmes sont intéressées à travailler au projet;

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'inviter les deux firmes à déposer une offre de services pour les travaux d'ingénierie en vue de la construction du garage municipal, que cette offre de service soit basée sur le plan de l'architecte et retenu par le conseil municipal.

Adoptée.

2019.02.054

RESTRUCTURATION ET MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES DE PROTECTION INCENDIE – ACCEPTATION DE L’OFFRE DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE lors de l’inspection des bornes fontaines, des lacunes au niveau du fonctionnement de quatre (4) bornes fontaines ont été détectées;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter l’offre de service de la firme Stelem, pour la réfection des bornes d’incendie numéro 730, 790, 810 et 905 au montant de 2 000 \$, avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

ADOPTION DE RÈGLEMENT

2019.02.055

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-395 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE – ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2008-262 peut être modifié par le conseil suivant les dispositions de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*;

ATTENDU QUE l’avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 janvier 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QU’une copie du premier projet du règlement a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le second projet de règlement portant le numéro 2019-395 et qu’il soit statué et décrété par règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 – Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage ». Il porte le numéro 2019-395.

ARTICLE 2 – Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d’agrandir la zone 138-CR et d’y autoriser les usages de « résidence de tourisme ».

ARTICLE 3 – Usages autorisés dans la zone 138-CR

Dans la zone 138-CR, les usages de « résidence de tourisme » faisant partie du groupe « Camping et hébergement » de la classe « récréation et loisirs » sont autorisés :

La nouvelle grille de spécifications de la zone 138-CR est annexée au présent règlement.

ARTICLE 4 – Agrandissement de la zone 138-CR

La zone 138-CR est agrandie en y intégrant les lots 4 174 925 et 4 174 770 et une partie des lots 4 176 607 et 4 176 333. La zone 130-R est réduite en conséquence.

Le plan de zonage 2019-395 annexé au présent règlement illustre la nouvelle limite entre la zone 138-CR et 130-R.

ARTICLE 5 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

2019.02.056

RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS 2013-332 ET 2018-387 – RÉOLUTION DE CONCORDANCE

Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 309 800 \$ qui sera réalisé le 12 février 2019

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade souhaite emprunter par billets pour un montant total de 309 800 \$ qui sera réalisé le 12 février 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2013-332	162 100 \$
2018-387	60 000 \$
2018-387	87 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2018-387, la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade avait le 11 février 2019, un emprunt au montant de 162 100 \$, sur un emprunt original de 300 000 \$, concernant le financement du règlement numéro 2013-332;

ATTENDU QUE, en date du 11 février 2019, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 12 février 2019 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 2013-332;

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 février 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 12 février et le 12 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	51 100 \$	
2021.	53 200 \$	
2022.	55 200 \$	
2023.	57 600 \$	
2024.	59 800 \$	(à payer en 2024)
2024.	32 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2018-387 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 février 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 12 février 2019, le terme original des règlements d'emprunts numéros 2013-332, soit prolongé de **1 jour**.

Adoptée.

2019.02.057

RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS 2013-332 ET 2018-387 – RÉSOLUTION D'ADJUDICATION

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	4 février 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	12 février 2019
Montant :	309 800 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 février 2019, au montant de 309 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CD DE MEKINAC-DES CHENAUX

51 100 \$	3,40800 %	2020
53 200 \$	3,40800 %	2021
55 200 \$	3,40800 %	2022
57 600 \$	3,40800 %	2023
92 700 \$	3,40800 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,40800 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

51 100 \$	2,70000 %	2020
53 200 \$	2,80000 %	2021
55 200 \$	2,95000 %	2022
57 600 \$	3,10000 %	2023
92 700 \$	3,25000 %	2024

Prix : 98,87500

Coût réel : 3,45818 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

51 100 \$	3,88000 %	2020
53 200 \$	3,88000 %	2021
55 200 \$	3,88000 %	2022
57 600 \$	3,88000 %	2023
92 700 \$	3,88000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,88000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DE MEKINAC-DES CHENAUX est la plus avantageuse;

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade accepte l'offre qui lui est faite de CD DE MEKINAC-DES CHENAUX pour son emprunt par billets en date du 12 février 2019 au montant de 309 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2013-332 et 2018-387. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci;

QUE la mairesse soit autorisée à signer tout document relatifs à cet emprunt auprès de la CD DE MEKINAC-DES CHENAUX.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019.02.058

DÉMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une lettre de démission de la part du directeur du service de protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT QU'un des pompiers volontaires a remis au directeur adjoint du service de protection contre les incendies sa pagette et l'a avisé de son désir de se retirer de la brigade du service de protection contre les incendies;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de monsieur Luc Hivon à titre de directeur du service de protection contre les incendies et celle de monsieur Gaston Gagnon à titre de pompier dudit service.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS

2019.02.059

PLAN D'INTERVENTION AQUEDEC, ÉGOUT SANITAIRE, ÉGOUT PLUVIAL ET CHAUSSÉE MODIFICATION AU D'INTERVENTION – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté la firme Génicité afin de faire une correction au « Plan d'intervention aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial et chaussée » suite à l'agrandissement de l'hôtel de ville afin de relocaliser une conduite d'égout sanitaire et de la diviser en deux sections soit, un égout sanitaire et un égout pluvial;

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'avenant au plan d'intervention aqueduc, égout sanitaire, égout pluvial et chaussée concernant les segments S45-01 et S45-02 de l'égout sanitaire tel que déposé par monsieur Gabriel Petroaie, ingénieur.

Adoptée.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun point.

LOISIR ET CULTURE (BIBLIOTHÈQUE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, ARÉNA, PARC ET LOISIRS)

2019.02.060

MAISON DES JEUNES – ACCEPTATION DU PROJET PILOTE

CONSIDÉRANT QU'un comité de parents et de jeunes s'est mis en place afin de développer un projet de maison de jeunes pour les 12 – 17 ans de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration provisoire a déposé son projet au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé est un projet pilote qui, si ce dernier est concluant, fera l'objet d'une demande de projet permanent à l'automne 2019;

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le projet pilote de Maison des jeunes déposé au conseil municipal, qui se réalisera sans les locaux situés au deuxième étage du 230, rue Sainte-Anne en excluant les locaux de la SDE la Pérade à la condition qu'aucune modification ou aménagement permanent y soit effectué, tel que décrit dans le projet déposé.

Adoptée.

2019.02.061

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS ÉTUDIANT II – AUTORISATION À LA TECHNICIENNE EN LOISIRS, VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Maryse Bellemare, technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire, à signer tout document relatif à la demande de subvention dans le cadre du « Fonds étudiant II » pour le poste de Coordonnateur (trice) à la Coopérative d'Initiative à l'Entrepreneuriat Collectif les Ouvrières.

Adoptée.

2019.02.062

COURSE RICHARD TESSIER – AUTORISATION

Il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité d'autoriser la tenue de la course Richard Tessier, le 1^{er} juin 2019 dans les rues de la municipalité.

Adoptée.

2019.02.063

COURSE RICHARD TESSIER – CHRONOMÉTRAGE - OCTROI DU CONTRAT

Il est proposé par Elizabeth Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir la plus basse soumission conforme, pour le chronométrage de la Course Richard Tessier, à la firme GTR, pour un montant de 875 \$ et de 1,95 \$ par dossard, avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

201.02.064

FÊTE NATIONALE – ARTISTE- ACCEPTATION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs s'est rencontré afin de recommander l'engagement de l'artiste pour le spectacle de la Fête nationale;

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'engagement de Francis Pelletier en formule trio pour le spectacle du 23 juin 2019 et d'autoriser une dépense de 1400 \$, avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

2019.0.065

SOIRÉES MUSICALES – ACCEPTATION DES SOUMISSIONS

Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les dépenses suivantes dans le cadre des soirées musicales qui se tiendront les vendredis 5 juillet, 19 juillet et le samedi 10 août 2019 soit :

- Groupe Hommage à Bob Bissonnette pour la prestation musicale du 5 juillet au montant de 2 000 \$, avant toutes les taxes applicables;
- Groupe Hommage à Bob Marley pour la prestation musicale du 19 juillet au montant de 1 850 \$, avant toutes les taxes applicables;
- Groupe Hommage à AC/DC pour la prestation musicale du 10 août au montant total de 1 800 \$, avant toutes les taxes applicables;

QUE la Municipalité autorise la technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire à signer ces ententes et les contrats d'artistes.

Adoptée.

DIVERS

Aucun point.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (15 minutes)

- Municipalisation des chemins;
- Gestion des inondations;
- Poste directeur général adjoint;
- Garage municipal;
- Internet haute vitesse.

RAPPORT DES COMITÉS

- Internet haute vitesse.

2019.02.066

LEVÉE ET AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers, que la présente séance est levée à 19 h 57.

Adoptée.

À moins d'avis contraire, la mairesse s'est abstenue de faire usage de son droit de vote.

Diane Aubut
Mairesse

Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Aubut, mairesse